

Demander sa voie d'orientation après la 3^{ème} en ligne

Vous allez devoir suivre 3 étapes de février à début juillet :

1. Saisir les intentions d'orientation (phase provisoire)
2. Choisir définitivement le choix d'orientation et saisir les demandes de formations et d'établissements
3. Prendre connaissance de la décision d'affectation et procéder à l'inscription de votre enfant.

1. La saisie des intentions d'orientation : du 04 février au 10 mars

Ce sont les demandes provisoires concernant la poursuite d'études souhaitée pour votre enfant.

Le site est accessible sur le **Portail Scolarité Services >orientation** au moyen de votre compte EduConnect : <https://teleservices.education.gouv.fr>. En cas de perte des identifiants, nous vous les réinitialiserons, sur demande, auprès du secrétariat du collège.

Un seul des deux représentants légaux peut effectuer la saisie des intentions. Les intentions saisies sont en consultation par l'autre représentant légal. *(En cas de souhait de modification, le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions. En cas de désaccord, il contacte la cheffe d'établissement.)*.

Attention, le compte élève ne permet que de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

1.1 Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les suivantes :

- 2^{de} générale et technologique
 - 2^{de} professionnelle
 - 1^{ère} année de CAP
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions.
- Le rang détermine l'ordre de préférence.
- Les intentions peuvent être reclassées, supprimées, modifiées **jusqu'au 10 mars inclus**.
- Vous devez impérativement les valider. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé.
- Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux.

The screenshot shows a navigation menu on the left with 'Orientation' selected. The main content area displays a timeline of the orientation process:

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^o trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^o trimestre	Courant 3 ^o trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^o trimestre

Below the timeline, it states: "Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

A large blue button labeled "Je saisis les intentions d'orientation" is visible at the bottom right of the interface.

1.2 Après le conseil de classe du deuxième trimestre, vous prenez connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe et vous accusez réception.

L'un ou l'autre des représentants légaux peut accuser réception de l'avis du conseil de classe : réservé, favorable, défavorable.

L'avis provisoire ne constitue pas une décision d'orientation. Les choix définitifs se font au troisième trimestre.



Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le service en ligne Affectation les offres de formation après la 3^e pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Nous vous proposons trois journées de permanence pour vous accompagner dans la procédure en ligne, en cas de difficultés. Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat du collège.

- Jeudi 23 février 2023
- Mardi 28 février 2023.
- Lundi 06 mars 2023

Date à noter dans votre agenda :

La réunion d'information sur l'orientation est programmée **lundi 27 février à 18h00 au collège**, en présence de Madame Proust, psychologue de l'éducation nationale –conseil en orientation et des chefs d'établissement des lycées du bassin (*invitation en annexe*)

Le professeur principal reste à votre disposition pour répondre à vos questions. Mme Proust, présente les lundis au collège, peut également vous accompagner.

Des ressources : sur le site du collège dans la rubrique, « orientation-formation »

Je reviendrai vers vous pour les choix définitifs des vœux d'orientation et la prise de connaissance de la décision d'affectation (étapes 2 et 3).

Nadine HOMO

